

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT

Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_016

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Alimentation
en Eau Potable :
Affectation des
Résultats 2025

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement de :	721 956,02 €
Corrigé de l'intégration du résultat de dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon :	
Excédent de fonctionnement du SELL :	42 608,73 €,
Soit un excédent de fonctionnement global corrigé de :	764 564,75 €,

Un déficit d'investissement de :	230 286,92 €
----------------------------------	--------------

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 175 913,53 €,
• + R.A.R. en Recettes de	390 219,99 €,

Vu le besoin de financement de	- 15 980,46 €,
--------------------------------	----------------

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Décide à l'unanimité :

- D'affecter en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de : 15 980,46 €,
- De reporter en section d'investissement, le déficit d'investissement de – 230 286,92 €
- De reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement résultant, soit : 748 584,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_016-DE
Reçu le 05/03/2026

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

